Commission scolaire des Patriotes

PROCÈS-VERBAL

ADOPTÉ
À LA SÉANCE
DU 7 DÉCEMBRE 2009

COMITÉ CSEHDAA

Procès-verbal de la séance du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le 9 novembre 2009, à 19 h 30, au siège social de la Commission scolaire situé au 1740, rue Roberval à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS les représentantes ou représentants au Comité CSEHDAA : mesdames et messieurs

— Parents	Ian Champagne
	Steve Bernier
	Chantal Bourdeau
	Nathalie Dubuc
	Renée Dupont
	André Hamel
	Marc Langlois
	Hélène Saint-Amant
	France Tremblay
— Représentant des organismes extérieurs	Michel Duperron
— Représentant des directions d'école	Richard Sylvain
— Représentante du personnel professionnel	Marjolaine Farmer
— Représentant du personnel enseignant	Richard Bisson
— Représentante du personnel de soutien	Carol St-Jean
— Représentant de la direction générale	Jean-Louis Tousignant
— Secrétaire	Danielle Filiatrault

Assistent également à cette séance : messieurs

— Directeur du Service des ressources matérielles	Gabriel Roux
— Directeur du Service de l'organisation scolaire	Claude Sasseville
— Coordonnateur, Service des ressources matérielles	Dominic Arpin

EST ABSENT : monsieur

— Parent	Serge Lanthier

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 30, monsieur Jean-Louis Tousignant, représentant de la direction générale de la Commission scolaire des Patriotes, constate le quorum et ouvre l'assemblée. Il animera l'assemblée jusqu'à l'élection de la nouvelle présidente ou du nouveau président. Il invite tous les participants à se présenter.

1. ÉLECTION À LA PRÉSIDENCE ET À LA VICE-PRÉSIDENCE

M. Tousignant procède à l'élection de la présidence et de la vice-présidence.

Les modalités suivantes sont proposées et acceptées par les membres du comité pour les élections :

— Pour chacun des postes, les candidatures doivent être proposées et appuyées. Un candidat peut lui-même se proposer et sa candidature sera acceptée si elle est appuyée.

— Le vote est à main levée à moins d'une demande contraire.

MISE EN CANDIDATURE À LA PRÉSIDENCE

Résolution 04-2009-11-09

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène Saint-Amant, appuyée par monsieur André Hamel, de suggérer madame France Tremblay à la présidence.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Madame Tremblay ayant accepté est élue par acclamation au poste de présidente.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

MISE EN CANDIDATURE À LA VICE-PRÉSIDENCE

Résolution 05-2009-11-09

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène Saint-Amant, appuyée par monsieur Marc Langlois de suggérer monsieur Serge Bernier à la vice-présidence.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Monsieur Bernier ayant accepté est élu par acclamation au poste de vice-président.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Tremblay remercie les membres pour leur confiance témoignée et ouvre l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 06-2009-11-09

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Hamel, appuyé par monsieur Marc Langlois, d'adopter l'ordre du jour suivant :

Constatation du quorum et ouverture de la séance

Mot de bienvenue et présentation des membres

1. Élection à la présidence et à la vice-présidence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
   - Séance du 21 septembre 2009 (annexe 1-09-11-2009)
   - Séance du 21 octobre 2009 (annexe 2-09-11-2009)

3.1 Suivi
   - Liste des membres du Comité 2009-2010
   - Représentant des organismes qui dispensent des services aux élèves HDAA

4. Parole au public
5. Parole au représentant au Comité de parents (annexe 3-09-11-2009)

Consultation

6. Plan d'élimination des barrières architecturales (monsieur Gabriel Roux) (annexe 4-09-11-2009)
7. Intégration progressive de l'enseignement de la 4e et de la 5e secondaire à l'école le Carrefour 2010-2011 (monsieur Claude Sasseville) (annexe 5-09-11-2009)
8. Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la Commission (monsieur Claude Sasseville) (annexes 6 et 7-09-11-2009)

Décision

9. Règles de régie interne (annexe 8-09-11-2009)

Information

10. Suivi aux recommandations 2008-2009
11. Priorités d'action 2009-2010 des services de la Commission scolaire (annexe 9-09-11-2009)

12. Suivi du Comité pour prévenir et traiter la violence (annexe 10-09-11-2009)
13. Budget du Comité CSEHDAA (annexe 11-09-11-2009)
14. Guide « Quoi faire lorsque mon enfant rencontre des difficultés à l'école? » (annexe 12-09-11-09)
15. Parole au public
16. Questions diverses
17. Prochaine réunion
    - le 7 décembre 2009
18. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2009

Résolution 07-2009-11-09

Après relecture et quelques précisions apportées, il est proposé par monsieur Marc Langlois, appuyé par monsieur André Hamel, d'adopter le procès-verbal du 21 septembre 2009.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 21 OCTOBRE 2009

Résolution 08-2009-11-09

Il est proposé par monsieur Ian Champagne, appuyé par madame Nathalie Dubuc, d'adopter le procès-verbal du 21 octobre 2009 tel qu'ajusté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3.1. SUIVI

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ 2009-2010

La liste des membres est mise à jour.

REPRÉSENTANT DES ORGANISMES QUI DISPENSENT DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA

Monsieur Jean-Louis Tousignant présente monsieur Michel Duperron, chef d'unité La Croisée du Centre jeunesse de la Montérégie, qui a été nommé par le Conseil des commissaires comme représentant des organismes extérieurs et membre du Comité CSEHDAA.

4. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas d'intervention.

5. PAROLE AU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2009 et celui de la séance du 8 octobre 2009 sont déposés.

6. PLAN D'ÉLIMINATION DES BARRIÈRES ARCHITECTURALES (PÉBA) 2008-2018

Mise en contexte

Dans le cadre de la mesure 30850 visant l'amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées, le ministère de l'Éducation du Québec a demandé à la Commission scolaire de déposer son plan d'élimination des barrières architecturales qui touche toutes les écoles et qui est réparti sur dix (10) ans.

Résolution 09-2009-11-09

Considérant la présentation au Comité consultatif SEHDAA du 9 novembre 2009 par monsieur Gabriel Roux, directeur du Service des ressources matérielles et de monsieur Dominic Arpin, coordonnateur au même service ;

Considérant que la mesure 30850 vise à améliorer l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées ;

Considérant qu'à la lumière des résultats du projet d'étude, plusieurs immeubles de la Commission scolaire des Patriotes ne répondent pas aux exigences de cette mesure et que d'importants travaux devront être entrepris au cours des prochaines années ;

Considérant que la Commission scolaire désire appliquer les normes minimales du code du bâtiment pour procéder aux modifications architecturales ;

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Bourdeau, appuyée par monsieur André Hamel :

Qu'avant de finaliser l'élaboration de son plan d'action, la direction du Service des ressources matérielles puisse consulter un organisme spécialisé en aménagement des espaces pour les personnes handicapées afin d'envisager des solutions optimales et concrètes répondant à leur réalité ;

Que les mesures retenues soient documentées de manière à être transparentes ;

Que le plan d'action soit présenté au CCSEHDAA et que celui-ci soit informé régulièrement pendant les diverses démarches ;

Que les divers projets de modification architecturale soient présentés au CCSEHDAA annuellement ;

Que l'ensemble des installations à l'école De Mortagne soit accessible à tous les élèves HDAA, y compris la bibliothèque et l'auditorium qui sont sur un demi-palier entre le RDC et le 1er étage ;

Qu'advenant le cas où l'architecture d'une école ne peut être modifiée et que la Commission scolaire des Patriotes envisage d'y accueillir un élève à mobilité réduite, elle devra mettre en place toutes les dispositions nécessaires pour y accueillir cet élève entre autres par le déplacement de locaux au RDC. Si tel est le cas, les locaux spécialisés (bibliothèque, informatique, musique, etc.), devront suivre les mêmes dispositions.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. INTÉGRATION PROGRESSIVE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA 4E ET DE LA 5E SECONDAIRE À L'ÉCOLE LE CARREFOUR 2010-2011

Mise en contexte

Au printemps 2007, des représentants du conseil d'établissement de l'école secondaire le Carrefour de Varennes ont présenté au Conseil des commissaires une demande pour intégrer la 4e et la 5e secondaire à leur école; la demande visait à permettre aux élèves résidant dans les villes de Varennes, Verchères et Calixa-Lavallée d'être scolarisés de la 1ère à la 5e secondaire à l'école secondaire le Carrefour au lieu d'avoir à fréquenter l'école secondaire De Mortagne en 4e et 5e secondaire, comme c'est le cas actuellement.

Au mois de septembre 2007, les membres du Conseil des commissaires ont adopté une résolution par laquelle ils reportaient l'analyse de cette demande à l'année scolaire 2008-2009.

Au mois de septembre 2008, vu les implications du dossier de la scolarisation des élèves du secondaire résidant dans la ville de Contrecoeur sur la demande formulée par le conseil d'établissement de l'école secondaire le Carrefour, il fut convenu de traiter prioritairement le premier dossier.

Suivant le mandat reçu du Conseil des commissaires au mois de mars 2009, les membres du Comité stratégique de soutien à la mission éducative ont procédé à l'analyse de la demande d'intégration de la 4e et de la 5e secondaire à l'école secondaire le Carrefour.

Au mois de juin 2009, les membres du Conseil des commissaires, en accord avec la recommandation du Comité stratégique de soutien à la mission éducative, ont donné au Service de secrétariat général et des communications et au Service de l'organisation scolaire le mandat d'élaborer un projet de calendrier de consultation publique, et de préparer la documentation pertinente à la tenue d'une telle consultation, pour analyse et approbation au mois de septembre 2009.

Au mois de septembre 2009, les membres du Conseil des commissaires ont résolu de soumettre à la consultation publique le projet d'intégration de la 4e et de la 5e secondaire à l'école secondaire le Carrefour.

Résolution 10-2009-11-09

Considérant la présentation par monsieur Claude Sasseville, directeur des Services de l'organisation scolaire, aux membres du CCSEHDAA le 9 novembre 2009 ;

Considérant l'importance de maintenir un lien de stabilité chez les élèves dans un milieu scolaire donné ;

Considérant que l'intégration scolaire des élèves peut facilement se poursuivre dans une école secondaire en continuité avec le primaire et que la stabilité qui est ainsi procurée est un élément dont les élèves HDAA ont grandement besoin pour leur réussite scolaire ;

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène Saint-Amant, appuyée par monsieur Steve Bernier :

Que le Comité consultatif SEHDAA appuie ce projet.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES DE LA COMMISSION

Mise en contexte

Comme chaque année, des modifications au texte original de la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes* sont présentées au Conseil des commissaires pour tenir compte de nouvelles réalités, pour assurer une concordance avec d'autres politiques ou pour des besoins de clarification.

Les membres du Comité des commissaires, à l'occasion des séances de travail et ordinaire qui se sont tenues le 6 octobre 2009, ont analysé et entériné les suggestions de modifications qui leur ont été présentées et autorisé la consultation sur la politique révisée.

Le Conseil des commissaires devant statuer sur ce dossier à la séance ordinaire du 1er décembre 2009, demande au Comité consultatif SEHDAA de lui donner son avis au plus tard le 16 novembre 2009.

Résolution 11-2009-11-09

Considérant que la CSP procède actuellement à une consultation publique relativement à cette politique et que dans ce contexte elle désire recevoir un avis du CCSEHDAA ;

Considérant que les membres du comité sont préoccupés plus particulièrement par le respect du lien familial ainsi que la stabilité dans l'affectation d'un élève à une école ;

Considérant les résolutions du CCSEHDAA numérotées 16-2007-01-22, 08-2007-11-12, et 07-2008-11-10 ;

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Bourdeau appuyée par madame Nathalie Dubuc :

Que le CCSEHDAA appuie les projets de concertation en y ajoutant un article comportant le point suivant :

Dans le but de développer un milieu stimulant et sécurisant pour l'élève HDAA lorsqu'il est dans l'intérêt de celui-ci, et avec l'approbation des parents, donner la possibilité d'admission à la fratrie afin qu'elle soit scolarisée à la même école fréquentée par l'enfant HDAA et ce, jusqu'à ce que ce dernier quitte le primaire vers le secondaire ;

Que les directions d'école, lors de l'élaboration du plan d'intervention adapté, puissent évaluer l'importante d'admettre la fratrie en faisant des choix différents, et ce, dans l'intérêt de l'élève HDAA ;

Que l'admission de la fratrie puisse se faire en considérant l'implication des parents ainsi que les aménagements administratifs possibles, tout en évitant les coûts additionnels pour l'application d'une telle décision (par exemple : place disponible en transport, possibilité de choix-école) ;

Que la présidente puisse présenter cet avis aux membres du Conseil des commissaires ;

Que si cette proposition n'est pas retenue, une explication soit fournie aux membres du Comité CSEHDAA.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Ce point est reporté.

10. SUIVI AUX RECOMMANDATIONS 2008-2009

Le suivi est fourni aux membres à titre d'information car il reprend celui donné lors de la séance du 21 septembre 2009.

Politique relative à l'admission et l'inscription dans les écoles de la CSP

Cette politique a été adoptée sans les ajouts demandés par le comité CSEHDAA. Elle reviendra en consultation en novembre 2010.

Ententes Commission scolaire Sorel-Tracy et Commission scolaire des Patriotes

L'entente a été reconduite. La Commission scolaire de Sorel s'est engagée à scolariser tous les élèves du secondaire de Contrecœur.

Le calendrier scolaire

Il a été adopté par le conseil avec les balises telles que présentées.

Les encadrements financiers

Ils ont été adoptés par le Conseil des commissaires.

Entente hors territoire

Les démarches ont été appliquées pour les élèves sous entente afin de favoriser la scolarisation sur le territoire de la Commission scolaire des Patriotes ou en Montérégie.

Plan triennal de répartitions et de destinations des immeubles

Le document a été adopté. L'école orientante l'Impact demeure pour l'instant à Saint-Bruno en attente du déménagement prévu en janvier 2010.

Politique pour les écoles à vocation particulière et projets pédagogiques particuliers

Cette politique a été adoptée par le Conseil des commissaires et il a été mentionné la qualité de ce travail.

Protecteur de l'élève

Nous sommes toujours dans l'attente de la sortie du règlement par le MELS. Actuellement, un appel de candidature en collaboration avec les Commissions scolaires Marie-Victorin et Des Grandes-Seigneuries parait samedi le 19 septembre. Lors de l'élaboration du règlement local sur le mécanisme de traitement des plaintes, le CCSEHDAA sera consulté, Un suivi sera fait lorsque les informations seront disponibles.

Répartition des services éducatifs

La répartition a été appliquée selon les documents déposés. Le budget de mesures d'appui de 1 504 480 $ a été reconduit et distribué pour le besoin des élèves entre les écoles selon le nouveau mode de répartition.

Planification stratégique

Le plan stratégique de la Commission scolaire des Patriotes a été déposé officiellement l'an dernier. Nous en sommes à l'élaboration des priorités d'action pour 2009-2010.

Comité sur le transport

La composition du comité sur le transport prévu par l'article 454 de la LIP est décrite dans le règlement du MELS. Seul un membre du comité de parents est inscrit. C'est donc via ce comité que les préoccupations des membres du CCSEHDAA pourront être acheminées.

11. PRIORITÉS D'ACTION 2009-2010 DES SERVICES DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Ce point est reporté.

12. SUIVI DU COMITÉ POUR PRÉVENIR ET TRAITER LA VIOLENCE

Les membres confirment que monsieur André Hamel poursuivra à titre de représentant du comité CSEHDAA sur le comité violence. Le suive sur ce point se fera lors de la prochaine rencontre.

13. BUDGET DU COMITÉ CSEHDAA

Monsieur Tousignant dépose le budget du Comité CSEHDAA pour l'année 2009-2010.

2008-2009	6 297.52$
2009-2010	2 000.00$
Total :	8 297.52$

14. GUIDE « QUOI FAIRE LORSQUE MON ENFANT RENCONTRE DES DIFFICULTÉS À L'ÉCOLE? »

Madame Tremblay décrit l'importance de ce document pour le Comité et de sa nécessité de le mettre à jour. Elle invite les membres à en faire la lecture et d'apporter leur commentaire

pour la prochaine rencontre. Un sous-groupe du comité contribuera à une réécriture de ce document qui est disponible sur le site de la Commission scolaire des Patriotes.

15. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas d'intervention.

16. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas d'intervention.

CORRESPONDANCE

Invitation à une conférence offerte par le Centre Dysphasia, le 21 novembre 2009.

17. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du CCSEHDAA aura lieu le lundi 7 décembre 2009.

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 12-2009-11-09

À 22 h 15, il est proposé par madame Marjolaine Farmer, appuyée par monsieur André Hamel, de lever la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

MADAME FRANCE TREMBLAY
PRÉSIDENTE

MONSIEUR JEAN-LOUIS TOUSIGANT
REPRÉSENTANT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE